N° d'épreuve FFM	497
Moto-Club	BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation	C 3337
Date	9 JUIN 2019
Lieu	BRIGUEUIL (16420)
Organisateur technique	BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail	sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone	06.66.86.27.53

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NARQUET Philippe	Licence : 053478
Délégué FFM (Président du Jury)	HEBERT Philippe	Licence : 012712
Membre du Jury	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Educateur FFM		Licence :
Commissaire technique responsable	SABOTIER Michel	Licence : 021650
Responsable du chronométrage	~~DEBIAIS Sébastien~~ FABIEN Danièle	Licence : ~~069937~~ 009879
Responsable parc coureur	DEBIAIS Sébastien	Licence : 069937

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age ---------- De 8 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 65cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age ---------- De 9 à 12 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ----- 85cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).*

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
FFM Poitou - Charentes

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Isabelle DUMAS-REAM**

Nombre de secouristes ..... **8 (+ 4 ambulanciers)**

Hôpital le plus proche ..... **Saint-Junien**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Conches**

Adresse ..... **16420 BRIGUEUIL**

Capacité Moto :

Pendant les essais : 51

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1427**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **31**

Longueur de la ligne droite de départ **107**

Nombre d'OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club

Date : 14/03/2019

BRIGUEUIL CLUB

Visa de la Ligue

Date : 19 mars 2019

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX

E-mail : secretariat.nord@lmna.email

Le 19/03/2019 09:46

DEGRACUWE

Visa de la FFM

Date : 07/05/2019

Numéro : 19/0530

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 997

VISA LMPC N° 12-13

ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 497
Moto-Club — BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation — C 3337
Date — 9 JUIN 2019
Lieu — BRIGUEUIL (16420)
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail — sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone — 06.66.86.27.53

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GIRAULT Philippe	Licence : 158996
Président du Jury ou Arbitre*	BRONSZEWSKI Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	GOURMAUD Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable	EVRARD Marcel	Licence : 213991
Responsable du chronométrage	FABIEN Danièle	Licence : 009879

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
OPEN	13	99	125 à 650	28 € /NJ3-NCO

Engagement :
Site Internet ---- engage-sports
Contact --------- secrétariat de la ligue
Téléphone ------- 05.49.07.96.29 E-mail--- secretariat.nord@imna.email

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 12 €
Caution : /

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
Poitou - Charentes

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Isabelle DUMAS-REAM**

Nombre de secouristes ..... **8 (+ 4 ambulanciers**

Hôpital le plus proche ..... **Saint-Junien**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **15 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Conches**

Adresse ..... **16420 BRIGUEUIL**

Capacité Moto :
Pendant les essais : 51
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1427**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **31**

Longueur de la ligne droite de départ **107**

Nombre d'OCP* **16**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 14/03/2019	Date : 19 mars 2019	Date : 07/05/2019
MX BRIGUEUIL CLUB	LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine	Numéro : 19/0530
	Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX E-mail : secretariat.nord@lmna.email Le 19/03/2019 09:46 DEGRACUWE	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 497
Moto-Club —— BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation —— C 3337
Date —— 9 JUIN 2019
Lieu —— BRIGUEUIL
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail —— sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone —— 06.66.86.27.53

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Date ---------- SAMEDI 8 JUIN 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
15h	20h00	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	
15h00	20h00	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
- 35 -

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 497
Moto-Club —— BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation —— C 3337
Date —— 9 JUIN 2019
Lieu —— BRIGUEUIL
Organisateur technique - BRIGUEUIL MX CLUB
E-mail —— sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone —— 06.66.86.27.53

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Date ---------- DIMANCHE 9 JUIN 2019

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	08h00	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	
7h00	08h00	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	
7h40		**Briefing commissaires**		
		Mise en place commissaires		
7h50		**Briefing pilotes MINIVERT**		
8h15	8h30	**Essais Libres + Chronos**	OPEN	5+10min
8h40	8h50	**Essais Libres**	Grpe A minivert 85 cm3	10 min
8h55	9h05	**Essais libres**	Grpe B minivert 85 cm3	10 min
9h10	9h20	**Essais libres**	Grpe A minivert 65 cm3	10 min
9h25	9h35	**Essais libres**	Grpe B minivert 65 cm3	10 min
		Pause		
10h00	10h25	**MANCHE I**	OPEN	15 min + 1t
10h30	10h45	**Essais chronométrés**	Grpe A minivert 85 cm3	15 min
10h50	10h55	**Test de départs**	Grpe A minivert 85 cm3	
11h00	11h15	**Essais chronométrés**	Grpe B minivert 85 cm3	15 min
11h20	11h25	**Test de départs**	Grpe B minivert 85 cm3	
11h30	11h45	**Essais chronométrés**	Grpe A minivert 65 cm3	15 min
11h50	11h55	**Tests de départs**	Grpe A minivert 65 cm3	
12h00	12h15	**Essais chronométrés**	Grpe B minivert 65 cm3	15 min
12h20	12h25	**Tests de départs**	Grpe B minivert 65 cm3	
		DEJEUNER		
14h00		**Tour reconnaissance**	MINIVERT 85 cm3	
14h10	14h30	**MANCHE I**	MINIVERT 85 cm3	15 min+1t
14h35		**Tour reconnaissance**	MINIVERT 65 cm3	
14h55	15h15	**MANCHE I**	MINIVERT 65 cm3	15 min+1t
15H20	15H40	**MANCHE 2**	OPEN	15 min+1t
15h50		**Tour reconnaissance**	MINVERT 85 cm3	

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Date ----------

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h00	16h20	**MANCHE 2**	MINIVERT 85 cm3	15 min + 1t
16h30		**Tour reconnaissance**	MINIVERT 65 cm3	
16h40	17h00	**MANCHE 2**	MINIVERT 65 cm3	15 min + 1t
17h10	17h30	**REMISE PRIX MINIVERT**		
17h30	17h50	**MANCHE 3**	OPEN	15 min + 1t
18h00	18h30	**REMISE PRIX OPEN**		

EPREUVE FFM N° 497
VISA LMPC N° 12 19
ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mars 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

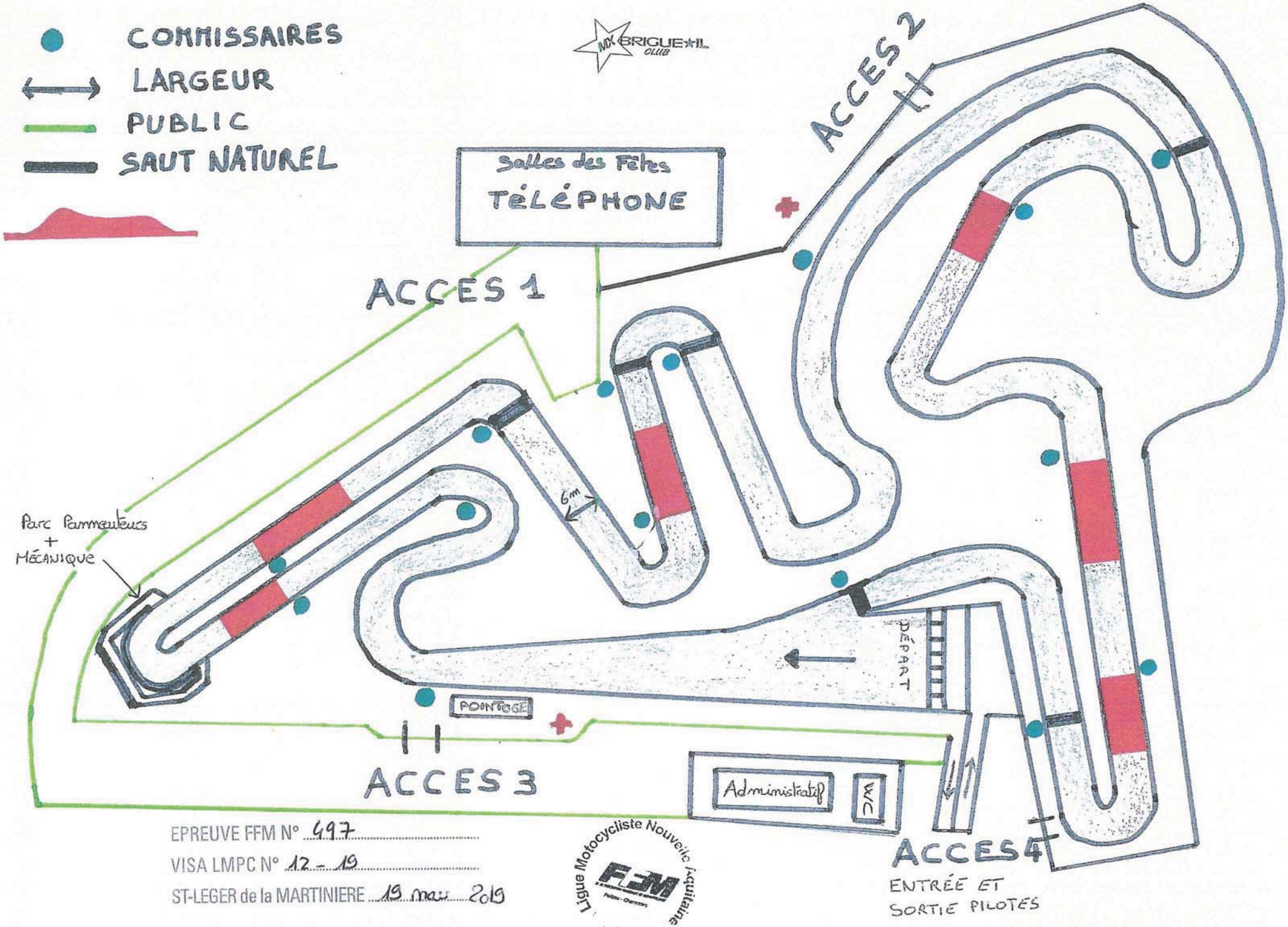

EPREUVE FFM N° 497

VISA LMPC N° 12 - 19

ST-LEGER de la MARTINIERE 19 mai 2019

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE BRIGUEUIL
Mairie
16420 BRIGUEUIL

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO651** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Brigueuil»** se déroulant **du 09/06/2019 à 7h00 au 09/06/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 21/03/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 APE : 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.03.21
10:31:03 Z